



## MAIRIE DE SAINT CHRISTOLY MÉDOC

### AVENANT CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Entre les soussignés :

**La commune de Saint-Christoly de Médoc**  
Représentée par Monsieur Stéphane POINEAU, Maire  
Située 1 place Edouard Lardiley, 33340 St Christoly de Médoc,

D'une part,

Et :

**SAS LMDD – enseigne commerciale « La Cabane du Douanier »**  
Représentée par Monsieur Vincent MOREAU, directeur  
Située 2 route de By, 33340 St Christoly de Médoc  
Désignée ci-après par le terme « l'occupant »,

D'autre part.

Il a été décidé ce qui suit :

#### ARTICLE 5 : DURÉE D'EXPLOITATION ET D'OCCUPATION

Conformément à la décision des gérants de la SAS LMDD communiquée par mail à la mairie en date du 30/06/2025, « la Cabane du Douanier » n'ouvrira pas au public en 2025. L'année 2025 est intégralement considérée en durée d'occupation.

Fait en double exemplaire à Saint-Christoly de Médoc, 03 octobre 2025.

Pour la commune,  
Le Maire,

Stéphane POINEAU



Pour l'occupant  
SAS LMDD  
Le Directeur, 2 Route de By - 33340  
Saint-Christoly-Medoc  
Siret : 815 293 626 00017  
TVA : FR 88 815293626

Vincent MOREAU